

CONTRAT DE GESTION - SPECIAL HEDGE FUNDS

Ce dossier vous est communiqué personnellement, vous seul pourrez disposer de ces termes et conditions:

Une personne tierce qui souhaite participer à ce groupe d'investisseurs ne peut utiliser ces documents (caduc pour personne tierce). Il devra pour cela, attendre une confirmation par notre service financier , et lui sera remis un dossier d'inscription à soumettre pour confirmation. Le Groupe TRADE HORIZON mettra à votre disposition son hedge Funds (fonds de couverture).

Il s'agit de fonds détenus par plusieurs personnes ou entreprises qui mettent en commun leurs liquidités pour investir sur les mêmes supports. Chaque hedge funds choisit une stratégie d'investissement, dite alternative, en vue de produire de la performance indépendamment de l'évolution des marchés en s'appuyant sur des produits financiers tels que les actions, les obligations, les matières premières, devises, ou encore cryptomonnaies.

Vous profiterez d'une couverture importante, et donc un risque automatiquement réduit.

Notre but est de jouer un rôle protecteur face aux mouvements de la bourse.

Notre activité : Après analyses de graphiques croisés, corrélations connues, et analyses fondamentales interprétées par notre service analytique, nous trouvons 2 à 4 actifs qui semblent pouvoir rapporter le plus de profits avec le moindre risque. Nous recherchons des actifs sous performants afin de pouvoir shorter sur le marché.

Trois façons différentes de Trading avec une grande préférence pour les deux premières :

1 – Trading swing (Long Terme) sur des points d'entrée connus et testés à de nombreuses reprises, ces trades peuvent se déboucler sur des périodes ne pouvant excéder un mois. (Sauf sur une défense de seuil plancher par une banque centrale qui peut parfois traîner en longueur).

2 - Trading intraday (moyen Terme) sur des points d'entrée connus mais plus facilement atteignables avec pour objectif de dénouer ces trades dans la journée en évitant les rollovers.

3- Scalping (court Terme) lorsque je sens qu'une paire est délaissée en volatilité, de préférence le soir ou la nuit, de façon à faire des volumes tout en prenant de petits gains. (quelques pips par opérations).

SERVICES :

- Vous aurez accès à une visibilité permanente et totale sur la gestion de vos fonds , et cela en temps réel.
- Vous disposerez d'un contact permanent avec votre chargé de compte et possibilité de recevoir le plan de Trading sur une période donnée.
- Un contrat détaillé vous liera avec le gestionnaire du compte , votre partie ainsi qu' avec le Broker
- Accès au profit à tout moment , sans conditions ou engagements.

3 DIFFÉRENTS TYPES DE COMPTES GESTION TYPE A : Ticket d'entrée :5.000€ - 9,999€

Gestion à court terme, marchés flottants et exécution rapide des ordres, achat majoritaire
Contact avec votre chargé de compte une à deux fois par semaine
Rentabilité garantie à 22% en moyenne par mois
Rémunération de l'expert trader : 4% sur les profits
Retrait possible à tout moment , par demande sur le site, à votre chargé de compte ou directement depuis votre compte de Trading -
Possibilité de parrainage pour 5 personnes maximum (voir conditions avec votre chargé de compte)

GESTION TYPE B : - Ticket entrée: 10,000 € - 24,999 €

Gestion sur court / moyen terme, marchés flottants, valeurs boursières. Vente et achats (double sens + Hedge)
Contact avec votre chargé de compte ainsi qu'avec le gestionnaire prioritaire et Trader.
Rentabilité garantie à 34 % par mois. (utilisation d'un effet de levier moins important: 1/200).
Rémunération de l'expert trader :4.5% sur les profits
Bonus de 10% sur votre 1er placement.
Compte rendu hebdomadaire du compte - Tenu de compte 4 Jours/ Semaine.
Retrait possible après 1 mois, par demande sur le site, à votre chargé de compte ou directement depuis votre compte de Trading (plateforme MT4)
Possibilité de parrainage pour 10 Personnes Maximum (voir conditions) Accès au service Analytique, Conférences en ligne ainsi que invitations aux réunions.

GESTION TYPE C : - Ticket d'entrée : À partir de 25,000 €

Accès à GFI et privilèges Platinum .
Contact privilégié et relation directe avec les courtiers.
Prise en charge des réunions d'investisseurs
Gestion sur court/moyen et long terme.
Vente/Achat, ordres conditionnels, marchés monétaires et financiers
Exécution manuelle (technologie MAM avec Spread aux plus bas : compte Advanced Exécution)

Garantie sur les Stop Loss.

Compte rendu hebdomadaire et/ou journalière de la tenue du compte.
Passage d'ordre sur le compte 5 jours / 7.
Retrait possible après 2 mois, par demande sur le site, à votre chargé de compte ou directement depuis votre compte de Trading (plateforme MT4)
Rentabilité garantie à 52 % mensuel.
Rémunération de l'expert trader :4.5% sur les profits (pris à la source)
Accès au service Analytique, Conférences en ligne ainsi que invitations aux réunions.
Possibilité de parrainage pour 15 Personnes Max (voir conditions) prise en charge des frais de développement de votre activité ou société (gestions, conseil, investissement) dans la prospection de nouveaux clients, réunions, développement de structures ...

Bonus de 15 % sur votre 1er placement.

TERMES AND CONDITIONS

Considérant que, le Gestionnaire propose des services de trading Forex pour ses clients et que le Client souhaite que le gestionnaire effectue des transactions sur le compte de trading Forex du Client chez TRADE HORIZON (le « Compte » et la « Société », respectivement) selon modalités et conditions stipulées dans cet accord. Par conséquent, les parties ont convenu et instruisent la Société comme suit.

1. Le Gestionnaire reçoit de la Société les détails d'accès au Compte et effectue des transactions sur le compte à sa discrétion, sous réserve des dispositions du présent Accord.
2. Le Gestionnaire sera en mesure de trader sur le compte, sur tout instrument de trading de gré à gré (OTC), tels que le Spot Forex, des contrats pour différence (CFD) sur actions, indices, métaux précieux ou tout autre instrument ou matière première disponible au trading dans la Société de temps à autre, y compris des positions « short », et pourra utiliser toute la marge, effet de levier, bonus, etc...
3. Le Gestionnaire agit sur le compte en fonction de sa seule discrétion, comme une « fiduciaire aveugle », et le client ne doit pas donner à la Société d'ordre concernant le compte.
4. Le Client déclare que les fonds dans le Compte ont été déposés par lui et leur origine est légale. Le Client déclare en outre que les fonds ne sont pas requis pour des dépenses de vie courante du client, et sont considérés par le client comme des fonds destinés à l'investissement.
5. Il est précisé que le Gestionnaire est une entité distincte de la Société, et ne peut pas servir de représentant ou dirigeant de la Société. La Société ne porte aucune responsabilité concernant les actions du Gestionnaire.
6. Dans le cas où le Client informe le Gestionnaire de sa volonté de retirer des fonds du Compte, le Gestionnaire doit agir conformément, à sa seule discrétion, de réaliser les positions ouvertes afin de fournir les fonds nécessaires pour le retrait de fonds. Le Client reconnaît que cette réalisation peut nuire aux bénéfices potentiels et lui causer des pertes sur le compte.
7. Le Client doit recevoir un nom d'utilisateur et un mot de passe qui permettra au Client un accès en lecture seule au Compte, à travers lequel le Client doit être en mesure d'observer l'activité sur le compte en temps réel et d'imprimer des rapports d'historiques de trading. Outre ces rapports, le gestionnaire ne sera pas tenu de fournir au Client tout autre rapport. En cas d'utilisation de la technologie PAMM, le Client aura uniquement accès à l'historique de trading.
8. Pour le calcul des honoraires sur profits, l'équité prise en considération est déterminée à la fin du dernier jour de trading du mois, incluant positions ouvertes et fermées, mais ne comprenant pas les retraits et dépôts de fonds.
9. Le Client accepte que tout ce qui est mentionné ci-dessus ne doit pas être considéré comme un conflit d'intérêt par le Gestionnaire et/ou la Société par rapport au Client.
10. Chaque partie tiendra confidentielle toute information personnelle ou professionnelle de toutes les parties de ce contrat.
11. Tant le Gestionnaire que la Société ne doivent être tenus responsables en cas de dommage, pertes ou frais causés par le Client, y compris, et ce sans limitation, de toute perte de profit et / ou toute autre perte ou dommage direct, indirect ou circonstanciel dans le cadre des performances de trading.
12. Le Client reconnaît et convient que, dans le cas où des frais fiscaux ou tout autre frais s'appliqueront au Compte de trading, ils seraient de la responsabilité exclusive du Client.
13. Compte conjoint - Si le Compte est un Compte conjoint (sous le nom de plus d'une personne), chaque personne titulaire du compte doit être autorisée à représenter les autres personnes auprès de la Société, sans qu'il soit nécessaire de tout avis préalable ou approbation des autres personnes titulaires du Compte. Chacun des titulaires du compte accepte que toute information ou instruction donnée par la Société à un des titulaires du compte doit être considérée comme ayant été donnée à tous les titulaires du Compte. En cas de contradiction entre les instructions données au Gestionnaire par les différents titulaires, la dernière instruction reçue par le Gestionnaire fera foi. Par ailleurs, chaque ayant-droit du Compte joint devra signer le présent contrat et se conformer à son application.
14. Résiliation Chacune des parties peut résilier le présent Contrat à tout moment, sans indication de la cause, sur avis écrit à l'autre partie. Le Gestionnaire est responsable de fermer immédiatement les positions ouvertes sur le compte, sauf instruction contraire du Client, fournie par tous moyens (mail, courrier, fax, téléphone, SMS), et de cesser immédiatement le trading de positions nouvelles sur le compte.
15. Force Majeure - Le Gestionnaire ne porte pas la responsabilité pour un dommage de toute forme causé au Client dans le cas où un tel préjudice est le résultat d'une force majeure et tout événement extérieur qui n'est pas sous contrôle du Gestionnaire.
16. La relation entre le Gestionnaire et le Client est une relation « client-fournisseur ». Il n'y aura pas de relation employeur-employé et / ou de partenariat entre le gestionnaire et le Client. Le Client ne peut pas transférer et / ou céder aucun de ses droits et / ou obligations résultant du présent Accord.
17. Toute notification entre les parties doit être écrite incluant les supports e-mails et autres messageries électroniques. Les enregistrements des instructions orales du Gestionnaire peuvent être considérés comme une preuve.
18. Les comptes de trading seront rattachés au compte du broker TRADE HORIZON et ségrégués (Compte ouvert séparément de vos autres comptes. Ainsi certaines banques ouvrent des comptes ségrégués pour certains produits financiers, tels que le Forex, afin de limiter les risques de défaillance de l'établissement bancaire et de répartir les risques. Ces comptes sont aussi utiles en cas de liquidation judiciaire du broker).
19. Un bonus de réserve sera acquis par le client dès l'ouverture du compte, la somme sera placée en crédits et sera débloquée dans le cadre où les résultats de trading s'avèrent être négatifs.
- 20.- L'expert trader s'engage à ne travailler qu'avec 30 % du capital investi. L'investissement du Client est de ce fait garanti à 100% malgré les risques liés aux marchés financiers.